

RAPPORT ANNUEL 2009 – 2010

T A B L E R O N D E
M A N I T O B A I N E

SUR

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (VERSION ABRÉGÉE)

Table Ronde Manitobaine
sur le Développement Durable



Manitoba 

RAPPORT ANNUEL 2009 – 2010

T A B L E R O N D E
M A N I T O B A I N E
S U R
**LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

DU 1ER AVRIL 2009 AU 31 MARS 2010

(VERSION ABRÉGÉE)

Table Ronde Manitobaine
sur le Développement Durable



T A B L E D E S M A T I È R E S

Message du président	1
Introduction	2
Table ronde manitobaine sur le développement durable	3
Fonctions de la Table ronde manitobaine	4
Pouvoirs de la Table ronde manitobaine	5

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Son Honneur l'honorable Philip S. Lee
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, salle 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

Ce rapport marque, pour la Table ronde manitobaine sur le développement durable, une année de plus au cours de laquelle elle a rempli son rôle unique à titre d'organisme consultatif du gouvernement du Manitoba, comme prescrit par la *Loi sur le développement durable*.

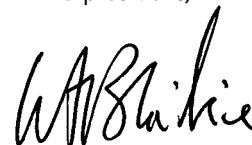
La Table ronde a attribué les prix 2009 au cours d'une soirée célébrant les lauréats des prix et des certificats de mention honorable. Parmi les huit prix remis, le Prix des réalisations exceptionnelles en durabilité a été attribué à la société Bison Transport Inc. en raison des méthodes créatives qu'elle emploie pour réduire la consommation de carburant et atténuer les retombées environnementales du transport de marchandises. La Table ronde a également attribué la bourse d'études sur le développement durable de 2009-2010 à deux étudiants : Joe Ackerman, pour des recherches de cycle supérieur sur la récupération du phosphate dans les étangs d'épuration des exploitations porcines aux fins de production d'engrais, et Alana Westwood, pour des études de premier cycle et des efforts personnels traduisant un engagement envers les principes du développement durable.

Parmi les points saillants des activités de la Table ronde cette année, citons le travail relatif aux activités de la deuxième année du nouveau plan stratégique triennal.

J'ai le plaisir de vous soumettre le *Rapport annuel 2009-2010 de la Table ronde manitobaine sur le développement durable*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de ma haute considération.

Le président,



Monsieur Bill Blaikie

INTRODUCTION

La Table ronde manitobaine sur le développement durable (TRM) a été créée le 1er juillet 1998, à la proclamation de la *Loi sur le développement durable*. Le présent document constitue le Rapport annuel 2009-2010 de la Table ronde manitobaine, comme le prévoit l'article 4 de la *Loi*.

En 2009-2010, la Table ronde s'est engagée dans divers secteurs liés à la durabilité dans la province. La Table ronde du Manitoba comprend les comités et groupes de travail suivants : le comité d'évaluation des demandes de bourse de développement durable, le comité de planification de la remise des prix d'excellence pour la durabilité et le groupe de travail chargé d'examiner le contenu sur le développement durable dans les rapports annuels et le rapport provincial sur la durabilité.

Au cours de cet exercice, la Table ronde du Manitoba a mis en œuvre les activités de la deuxième année dans le cadre de son plan stratégique de trois ans. Elle a aussi géré les Prix d'excellence du Manitoba pour la durabilité, qui récompensent des réalisations à caractère durable. Elle continue de mieux cerner les politiques et activités gouvernementales grâce à des présentations pertinentes sur les immeubles verts, le changement climatique, l'aménagement du territoire et les initiatives d'aliments locaux et biologiques. La Table ronde du Manitoba a fait aussi ses recommandations au sujet des politiques et des initiatives gouvernementales.

TABLE RONDE MANITOBAINE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Table ronde manitobaine sur le développement durable est un organisme consultatif du gouvernement du Manitoba. Elle a pour rôle de conseiller les décideurs et de les aider à prendre des décisions judicieuses en matière d'environnement et de développement économique et social. La Table ronde manitobaine fait partie intégrante de la Stratégie de développement durable de la province.

Ses membres sont nommés par décret, par le ministre de la Conservation. Ces membres, qui réunissent une expérience et des compétences diverses et représentent différents secteurs et régions de la province, contribuent à la mise en œuvre judicieuse et éclairée de stratégies de développement durable dans tous les domaines de l'administration publique. Afin de souligner l'attachement du gouvernement au développement durable et les responsabilités interministérielles dans la mise en œuvre, des ministres du gouvernement provincial siègent à la Table ronde du Manitoba. Le nombre de ministres membres de la Table ronde du Manitoba a varié au cours de l'année en raison de changements intervenus au sein du Cabinet provincial.

Au cours de l'exercice 2009-2010, la Table ronde du Manitoba comptait de 24 à 26 membres, dont le ministre de la Conservation agissant comme président. Les membres du groupe se sont réunis à trois reprises en 2009-2010, comme le prévoit la *Loi sur le développement durable*.

FONCTIONS DE LA TABLE RONDE MANITOBAINE

Les fonctions de la Table ronde manitobaine, telles que définies dans la *Loi sur le développement durable*, se décrivent comme suit :

- amener la population du Manitoba à prendre conscience du développement durable et à le comprendre;
- faciliter la communication des expériences et des connaissances avec les organisations du secteur public provincial, l'industrie privée, les organismes non gouvernementaux et la population;
- réviser les principes et les directives de développement durable pour s'assurer qu'ils demeurent exhaustifs et d'actualité;
- donner des conseils sur l'élaboration de la stratégie de développement durable et la réviser;
- donner des conseils sur l'élaboration et la révision des indicateurs de durabilité;
- à la demande du ministre, procéder à une révision des politiques, de la législation, de la réglementation ou des programmes qui sont en vigueur ou proposés afin de s'assurer qu'ils ne vont pas à l'encontre des principes et des directives et fournir au ministre un rapport assorti de recommandations;
- créer des mécanismes de surveillance et évaluer la mise à exécution de stratégies et d'activités de développement durable;
- accomplir les autres tâches ou exercer les autres activités liées au développement durable que lui confie le ministre.

POUVOIRS DE LA TABLE RONDE MANITOBAINE

La Table ronde manitobaine peut :

- établir ses propres règles de procédure, notamment celles régissant ses comités;
- déterminer, promouvoir et encourager les projets et les activités qui constituent des exemples de pratiques de développement durable;
- mettre sur pied, commanditer et encourager des séminaires, des ateliers et des conférences portant sur le développement durable;
- procéder à des études ou à des enquêtes en matière de développement durable, sauf à l'égard de questions portant sur la récolte d'éléments de preuve visant à déterminer si une personne ou une entité se conforme aux dispositions de la Loi ou des règlements, et fournir des conseils et des recommandations au ministre à cet égard;
- publier des rapports et autres documents;
- se charger des autres activités qui sont nécessaires à l'exercice efficace de ses fonctions sous le régime de la *Loi sur le développement durable*.

